

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

20 mars 2026

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le :

Vendredi 20 mars 2026 à 19 h 00
En mairie – Salle du Conseil municipal

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Installation des conseillers municipaux
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints au maire
- Election des adjoints au maire et fixation de leurs indemnités de fonction
- Lecture de la charte conformément à l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales et remise aux élus pour signature
- Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal (article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)
- Création de la commission d'appel d'offres et fixation de sa composition
- Création des commissions municipales et fixation de leur composition
- Désignation des délégués de la commune au sein des Syndicats
- Désignation du Correspondant pour Armée Défense
- Questions et informations diverses. (Conformément à l'article 1650 du Code des impôts pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), une proposition de liste de contribuables sera soumise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, En complément de la désignation d'un élu auprès du CNAS, il convient également de désigner un agent communal. Un appel à candidatures sera lancé à l'issue du premier Conseil municipal. La désignation des délégués au CNAS sera ainsi soumise au prochain Conseil...)

Comptant sur votre présence et vous en remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Etabli à Lainville-en-Vexin, le 16 mars 2026.



Martine QUIGNARD
Maire de Lainville-en-Vexin

POUVOIR

Je soussigné(e) M.....donne pouvoir à M. /Mme
..... afin de :

- ✓ Me représenter à la réunion extraordinaire du conseil municipal convoqué le
- ✓ Prendre part à toutes les délibérations
- ✓ Emettre et signer tous documents

Le présent pouvoir conservant tous ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une raison quelconque.

Fait à Lainville-en-Vexin, le